

Les aides financières pour les élèves et parents d'élèves de la maternelle aux études supérieures

Les aides accessibles quel que soit le niveau d'études

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) : pour soutenir les familles d'enfants de 6 à 18 ans, afin de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.

En savoir plus : caf.fr

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) : pour soutenir les familles dont un enfant de moins de 20 ans présente une incapacité de 80 %.

En savoir plus : caf.fr

Aide au temps libre (ATL) et bons loisirs : pour le financement des activités extra-scolaires des enfants et adolescents de 4 à 16 ans.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Pass'Sport : pour financer la rentrée sportive des enfants et jeunes adultes inscrits dans une association sportive volontaire.

Plus d'infos sur sports.gouv.fr

Les aides à l'école maternelle

Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) : pour financer les prestations de garde des enfants âgés de moins de 6 ans en dehors des heures d'école.

Plus d'infos sur caf.fr

Cantine à 1 € : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.

Plus d'infos sur asp-public.fr

N.B. Les familles d'enfants âgés de 3 à 6 ans scolarisés en école maternelle ne peuvent pas prétendre à l'Allocation de Rentrée Scolaire.

Les aides à l'école élémentaire

Bourse de fréquentation scolaire : attribuée aux enfants demi-pensionnaires ou pensionnaires scolarisés dans une école élémentaire éloignée du domicile familial.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Cantine à 1 € : aide de l'État destinée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui profite aux familles les plus modestes.

Plus d'infos sur asp-public.fr

Les aides au collège

Bourses des collèges : attribuées aux collégiens pour une année scolaire, et versées en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer.

Accès au [simulateur de bourse](#)

Fonds social collégien : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants collégiens.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Fonds social pour les cantines : fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux collégiens issus de milieux défavorisés.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Prime à l'internat : pour les collégiens boursiers et scolarisés en internat.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Les aides au lycée

Bourse de lycée : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer.

Accès au [simulateur de bourse](#)

Bourse de reprise d'études : destinée aux lycéens boursiers en reprise d'études professionnelles, suite à l'abandon de leur cursus initial.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Bourse au mérite : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention "Bien" ou "Très bien" au diplôme national du brevet.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Fonds social lycéen : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Fonds social pour les cantines : fond attribué par le chef d'établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Prime à l'internat : pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat.

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Prime d'équipement dans la voie professionnelle : destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet technique, CAP, bac pro...).

Plus d'infos sur Service-Public.fr

Les aides aux études supérieures

Bourse sur critères sociaux (BCS) : attribuée sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources) aux étudiants et futurs étudiants en difficultés matérielles.

Accès au simulateur

Aide au mérite : destinée aux étudiants boursiers les plus méritants, percevable jusqu'à plus de 3 fois par un même élève.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Allocation spécifique annuelle : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières durables.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Accès à un compte bancaire : pour les élèves majeurs, accès à un compte bancaire gratuit avec carte de crédit classique.

Plus d'infos sur [Pourunebanqueethique.com](https://www.pourunebanqueethique.com)

Aide spécifique ponctuelle : attribuée sous conditions par le Crous aux étudiants non boursiers en difficultés financières passagères.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Aide à la mobilité Parcoursup : attribuée aux bacheliers boursiers qui font leur rentrée dans l'enseignement supérieur en dehors de leur académie de résidence.

Plus d'infos sur amp.etudiant.gouv.fr

Aide à la mobilité internationale : attribuée aux étudiants boursiers qui suivent une formation supérieure à l'étranger, ou qui effectuent un stage international.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Microcrédit : un microcrédit personnel sans justificatif est accessible pour financer les dépenses liées au financement des études (études supérieures payantes, frais de scolarité) sans justificatif d'utilisation.

Plus d'informations sur [verilor](https://www.verilor.fr)

Aide à la mobilité pour l'étudiant en Master : destinée aux étudiants boursiers qui poursuivent leurs études supérieures en Master dans une autre région académique.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Logement étudiant du Crous : logements en résidence universitaire attribués sous conditions (études, âge, diplômes, nationalité et ressources).

Plus d'infos sur trouverunlogement.lescrous.fr

Allocation de logement social (ALS) : versée aux étudiants qui résident dans tous types de logements non conventionnés.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Aide personnalisée au logement (APL) : versée aux étudiants qui résident dans un logement conventionné, afin de réduire le montant du loyer.

Plus d'infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Retrouvez toutes les aides disponibles en France auxquelles vous pouvez prétendre sur www.aidefinance.fr